

d'Europe. Mais la différence entre les Etats-Unis, et l'Angleterre n'est pas aussi grande que certains pourraient le croire. Les chiffres suivants indiquent le salaire annuel dans les différentes marines:

Capitaines aux Etats-Unis, \$4,000; en Angleterre, \$2,443; en Allemagne, \$1,905; en France, \$1,945; lieutenants aux Etats-Unis, \$2,400; en Angleterre, \$1,287; en Allemagne, \$614; en France, \$837. Sous-lieutenants aux Etats-Unis, \$1,700; en Angleterre, \$444; en Allemagne, \$200; en France, \$34. Aspirants de marine aux Etats-Unis, \$600; en Angleterre, \$155; en Allemagne, \$116; en France, \$190. Adjudants aux Etats-Unis, \$1,500; en Angleterre, \$977; en Allemagne, \$614; en France, \$951. Sous-officiers aux Etats-Unis, \$480; en Angleterre, \$326; en Allemagne, \$240; en France, \$389. Matelots de 1re classe aux Etats-Unis, \$288; en Angleterre, \$170; en Allemagne, \$97; en France, \$83. Matelots de 2e classe aux Etats-Unis, \$228; en Angleterre, \$148; en Allemagne, \$84; en France, \$56. Matelots de 3e classe aux Etats-Unis, \$192; en Angleterre, \$111; en Allemagne, \$34; en France, \$42.

Si le Canada possédait une marine de guerre qui lui appartint en propre, la paye des officiers et celle des matelots représenteraient à peu près—et cela, nécessairement—celles que les Etats-Unis acquittent dans les mêmes cas. Cela serait de nature à attirer ici des officiers et des matelots qui, après plusieurs années de service, auraient jugé opportun de se retirer de la marine de guerre britannique, parce que la paie qu'ils recevaient ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins. On assumerait aussi à l'empire britannique les services de ces hommes. Je recommande ce détail à l'examen sérieux des honorables députés, je parle surtout de ceux d'entre nous qui attachons une grande signification à la question d'économie, quand il s'agit de se procurer les hommes qui doivent soutenir nos combats. On dit que nous ne pouvons pas fournir les hommes nécessaires. Etant donné que nous avons aujourd'hui un millier de nos jeunes gens dans la marine de guerre des Etats-Unis et que le dernier dénombrement de la population des Etats-Unis fait en 1900 indique que 3,714 Canadiens et fils de Canadiens sont à l'emploi du gouvernement des Etats-Unis, soit dans leur armée, soit dans leur marine de guerre, il est évident, il me semble, que nous n'éprouverions aucune difficulté, si nous établissions une marine de guerre canadienne, à nous procurer tous les équipages requis pour faire la manœuvre de ces unités. De ces 3,714 Canadiens, 800 environ sont de descendance canadienne française, le reste se compose de descendants d'Anglais. Eût-on offert à ces jeunes gens l'occasion de s'attacher à un service qui leur aurait été agréable et commode, on aurait pu, en s'appuyant sur leur patriotisme, trouver un nombre de matelots suffisant pour faire la manœuvre des trois dreadnoughts que l'on propose d'envoyer

vides au gouvernement britannique. Lorsque je vois des hommes qui devraient être animés du véritable esprit canadien, se lever ici pour dire que nous ne pouvons trouver au Canada le nombre d'hommes qu'il faut pour faire la manœuvre de ces vaisseaux, je dis qu'ils parlent à l'encontre des faits réels. En 1864 on fit le dénombrement du nombre d'hommes employés à bord des navires de pêche et sur les vaisseaux côtiers le long du littoral des Provinces maritimes. A ce temps-là, on comptait environ 60,000 hommes qui se trouvaient à bord de ces navires et l'on a éprouvé un plaisir sensible de constater qu'on pourrait tirer de cette classe de marins un nombre d'hommes qui contribuerait grandement à la défense de ce pays et à celle de l'Angleterre, si la nécessité s'en faisait sentir.

Il en serait ainsi aujourd'hui dans les provinces de l'Est. J'ose dire, si l'on prend les comtés que borde la baie de Westmoreland, de Cumberland, de Colchester et de Hants—j'ose dire que, si l'on tente les efforts voulus, si l'on offre à nos jeunes Canadiens, dans le cas de notre marine de guerre, les avantages que les Etats-Unis accordent aux membres des équipages de leurs navires de guerre, on pourra compléter par milliers plutôt que par centaines les demandes d'enrôlement. Je ne fais aucune assertion par trop outrée à ce sujet. En vérité, je sais qu'au cours de la saison d'été et durant la saison de navigation, des centaines et des centaines d'habitants de mon propre comté font des manœuvres à bord des navires côtiers et autres. Ils sont obligés, dans certains cas, de se rendre jusqu'à l'Etat du Maine ou jusqu'à celui du Connecticut pour s'y engager, en qualité de matelots, à bord de navires qui battent le pavillon d'une nation étrangère. L'hiver on peut trouver des jeunes gens dans leur familles. Ils n'ont aucun emploi arrêté en qualité de marins; il arrive quelquefois qu'on retient leurs services en qualité de bûcherons ou autrement au cours de la saison d'hiver. Ces jeunes gens, avec l'air de la mer dans les narines, pour me servir de l'expression de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, saisiraient la moindre occasion qui leur serait offerte de prendre du service dans toute marine permanente. Je me demande s'il peut en exister de permanente dans le cas de la marine de guerre canadienne. Je dis que cela constitue une insulte à l'adresse des jeunes gens des provinces de l'Est, et je crois que c'est aussi une insulte à l'adresse des jeunes gens de toute les provinces du Canada, que de dire que le Canada, bien qu'il puisse y consacrer des millions de dollars, ne pourra trouver un assez grand nombre d'hommes pour faire la manœuvre des navires que l'on construira, grâce à l'argent qu'il